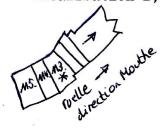
Henri-Frédéric Rochat, régent, père de Samuel Rochat et de ses frères (voir plus loin). Achètent des chevrotins en 1808 qu'il5 livrent probablement sur le marché de Lausanne. Un livre de comptes, dont on découvrira des extraits à la suite, le prouve, prouve tout au moins des voyages nombreux sur Lausanne. Samuel se surnomme Saīset, assurément Samuel en patois local. Amodiateur de montagne selon toutes probabilités. Jules Moïse et Henri, fils de Samuel, construisent leur maison à côté du collège. Ils y réinstallent leur commerce de fromages et de vacherins. Ils achètent ces derniers entr'autres à la laiterie des Charbonnières où Jules-Moïse pratique quelques années sa propre fabrication. On rachète également des vacherins en France et en plaine. Les fils de Jules-Moīse, telle sera la nouvelle désignation du commerce, seront les dignes héritiers du père. Henri Rochat quittera l'entreprise en 1888 pour former son propre commerce que bientôt, on ignore la date exacte de ce transfert, il déménagera au Pont, dans la maison de sa grand-mère maternelle. La dénomination "Les fils de Jules-M. Rochat durera jusqu'en 1931, bien que Samuel Rochat soit décédé en 1926. En 1932 Paul-Louis Rochat dit Poly, fils de Louis-Alfred, reprend le commerce à son nom. Sa tante, Annette Rochat, veuve de Samuel, se sépare de son neveu et forme son propre commerce sous le nom de Veuve de Samuel. Ce deuxième commerce donnera naissance plus tard (voir

fiche) à l'entreprise Rochat & Cie.
On découvre curieusement dans la liste des commerces de vacherins le nom de Rochat Louis-Alfred qui n'est autre que le père à Paul-Louis dit Poly. Il semble qu'à l'époque rien n'aille plus dans la grande maison des Saïset, et cela certainement depuis la mort de Samuel en 1926.

Paul-Louis Rochat et son épouse Edith, désormais seul propriétaires de la maison, cesserons l'affinage entre 1940 et 1945. Ils vendront la maison en 1948 à Gaston Rochat laitier. La marque de la maison était le sapin.

Localisation I, au Haut du Village, jusqu'en 1877:



1812: hoirs de Henri Rochat régent.

Localisation II, dès 1877, à côté du collège:

Vieux-Cabaret
Vieux-Cabaret

Collège

chez Saiset

Collège construit en 1876.

Bref historique de la famille Saïset rédigé à l'occasion du 100ème anniversaire de la maison des Saïset construite en 1877 par Jules-Moïse Rochat

Le plus ancien ancêtre des Saïset que nous connaissions aujourd' hui s'appelait Gédéon Rochat dit Pirod. Il vivait dans les années 1720. Il eut six enfants dont Abram-Isaac Rochat Dragon. Mais nous ne commençons à avoir des documents que depuis son fils, Henri-Frédéric Rochat, régent. En 1785 Henri-Frédéric emprunte à la noble bourgeoisie de Cossonay la somme considérable de deux mille florins. Henri-Frédéric épousa Jeanne Pauline née Rochat. De ce mariage naquirent 8 enfants, 5 garçons et 3 filles. Nous découvrons dans un acte de 1828 que les sieurs Moïse, Frédéric, Elie, Charles et Samuel frères indivis, fils de feu Frédéric Rochat régent, achètent trente toises de terre et jardin à la Sagne. Moīse ira s'établir comme agriculteur à Mauraz où il achète ferme et domaine. Il mourut en 1846, et ce sont ses neveux, Henri et Jules-Moïse Rochat, qui reprennent ses biens. Charles est resté à la maison familiale qui est le Moulin de la Sagne. Il eut 3 filles, Fanny, Jenny et Aimée, cette der-nière mariant Auguste Rochat Titouillon qui habitait derrière l'Hôtel du Cygne. De ce couple naquirent 6 enfants: Charles, futur directeur du 2ème arrondissement des postes, Annette, qui épousera Samuel Rochat Saïset, Albert-César, grand-père de notre père, Julie, mère de Paul Tanthorey dit Paulet, Ernest de St-Denis, père d'Armand fondateur des cidreries de Cossonay et Emma, qui épousera Alphonse Rochat agriculteur et marchand de vins aux Charbonnières. Samuel, surnommé Saïset, ira habiter au haut du village, précisemment dans cette lignée brûlée lors du sinistre de 1900. Il épouse Louise Marie Rochat dont il eut 5 enfants: Jules-Moïse, né en 1827, Henri, Fanny, Jenny, Méry. Leur père Samuel mourut en 1874. Ses deux fils reprirent le domaine familial ainsi que celui de leur oncle à Mauraz. Henri ira s'établir dans cette dernière localité tandis que Jules-Moïse restera aux Charbonnières. Celui-ci épousera Zélie Rochat du Pont. Le couple eut 3 fils: Samuel né en 1857; Louis né en 1863; et Henri né en 1865. En 1875 les frères Jules-Moïse et Henri commencent la construction d'une maison d'habitation et ferme avec caves à fromages et vacherins. C'est cette maison dont nous fêtons aujourd'hui le centenaire. Ils furent aidés par leurs cousins de l'Epine-Dessous qui charrièrent entr'autre les pierres. Pour la construction elle-même on eut recours à des maçons professionnels. Ainsi nous avons pu lire dans le livre de comptes de la Croix Blanche, café qui se trouvait alors en face de l'église et dont on ne parle plus aujourd'hui que sous la désignation de "Vieux Cabaret", pour le 17 juillet 1876: les maçons chez Saïset, un pot de vin. Mais c'est seulement en été 1877 que la maison fut finie et put recevoir le premier char de foin. Nous l'avons découvert sur une poutre de la grange: "entré le premier char de fourrage le 21 juillet 1877 à 4 heures du soir".

En 1888 les frères Jules-Moïse et Henri se partagent les propriétés. Le premier reprend le lot des Charbonnières, le second le lot de Mauraz avec domaine.

Mais qui était Jules-Moïse Rochat. Homme entreprenant, il exerçait le métier d'agriculteur ainsi que celui de commerçant en fromages et vacherins. Il était en plus adroit pour la charpente et la menuiserie. Très religieux, il lisait un chapitre de la bible chaque matin et soir à sa famille. Il était également assesseur à la justice de paix du Cercle du Pont, et lorsqu'il mourut, en 1904, ce fut pour toute la famille une peine énorme. Tout le village, presque toute la commune et la Vallée, l'accompagnèrent à la Repière, le nouveau cimetière du village. Ses trois fils reprirent sa succession et furent dignes de leur

père. Le premier, Samuel, a épousé aux Charbonnières sa petitecousine Annette Rochat dite tante Annette dans la famille. Le
couple n'eut pas d'enfants mais adopta Paul Tanthorey, le neveu.
Samuel fut greffe-municipal pendant 50 ans. Il reprit aussi la
succession de son père à la justice du Cercle du Pont. Il fut
associé avec son frère Louis pour le commerce des vacherins
et pour le domaine. Louis avait épousé Cécile Rochat, fille de
Jules-Jérémie Rochat I. A son mariage il alla habiter à l'école,
car sa femme était régente à la petite école. Ils eurent un fils,
Paul-Louis Rochat. Le troisième fils, Henri, a épousé Fanny
Golay des Charbonnières, fille de Jules Golay, petit industriel.
Il vécut longtemps avec son père. Mais vers le début du siècle
lui et sa femme allèrent s'installer au Pont sur le domaine du
grand-père maternel d'Henri. Ils fondèrent le commerce de fromages et vacherins Henri Rochat-Golay, et comme la vieille maison
ne suffisait plus, ils la démolirent et construisirent dessus
la magnifique bâtisse qu'est le chalet suisse. Henri fut nommé
député. Il fut président de la Croix-Bleue section de la Vallée.
Le couple eut trois enfants: Jules, Alfred et Ruth.

Ce fut Paul-Louis Rochat qui hérita de la maison des Charbonnières. Il avait épousé Edith Rochat du Pont. Le couple n'eut pas d'enfants. Et c'est en 1948 que Paul-Louis Rochat dit Poly vendit la maison à Gaston Rochat qui ne racheta les champs que

deux ans plus tard, en 1950.

Les Charbonnières, le 14 août 1977

Jean-Michel Rochat

O Manqui Déposée

Le tampon à Poly:

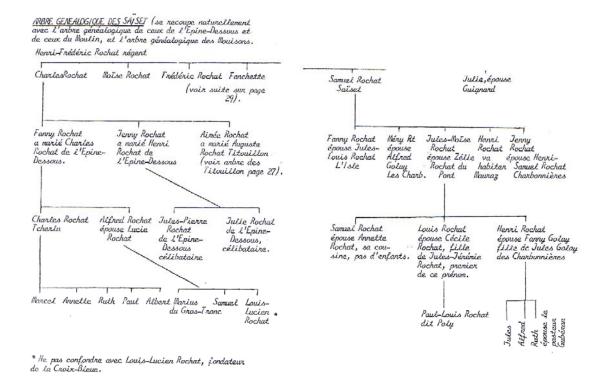




Les protagonistes de cette saga familiale, en haut à gauche, l'ancêtre, Jules-Moïse Rochat; en haut, à droite, son fils Louis; en bas à gauche Samuel Rochat; et en bas à droite, son épouse Annette Rochat dite la tante Annette.







1915-1925, des fonds sèchent à la barrière devant chez Saïset, maison où par ailleurs est installé le téléphone public, dans le corridor du premier étage.



# COMMERCE DE FROMAGES

SPÉCIALITÉ DE VACHERINS OU MONT-D'OR

CHARBONNIÈRES  Me la Consommation de Contaillad  our les marchandises ci-après expédiées à vos risques et périls four Chemin de fer  et payables a 30 jours  Charbonnières, le 9 novembre 1893.  Nambre de pièces Kilos Gramm.    Prix du kilog. Fr. c. c.    10 258 formages expédiés pares enfotte vilges a 160 412 8  1 1 500 vachuirs effédiés en port die en grande viles le 9 novembre 1893 1.40 245  9 novembre 1893 1.40 245		GRO	S S	Jules-M. Rochats	DÉ	TAIL	P
nur les marchandises ci-après expédiées à vos risques et périts four chemin de fer et payables a 30 pres Charbonnières, le 4 novembre 1893.    Nombre de pièces   Kilos Gramm.   Prix du kilog. Fr. c	,,,			CHARBONNIÈRES			
ur les marchandises ci-après expédiées à vos risques et périts four chemin de fer et payables a 30 pres Charbonnières, le 4 novembre 1893.  Charbonnières, le 4 novembre 1893.  10 258 formages expédiés franco enfetite viles le 160 412 8	Mo	M	0	Q . 1 1 Part : 01	11		0)
Charbonnières, le 9 novembre 1893.  Charbonnières, le 9 novembre 1893.  Prix du kilog. Fr. c	19	U	da				
Charbonnières, le 9 novembre 1893.  Charbonnières, le 9 novembre 1893.  Prix du kilog. Fr. c	ur les n	narche	andises ci-	après expédices à vos risques et périls fou che	min a	1	4
Charbonnières, le 9 novembre 1893.    Nombre de pièces   Kilos Gramm.   Prix du kilog   Fr. C			######################################	,		//	
Charbonnières, le 9 novembre 1893.    Nombre de pièces   Kilos Gramm.   Prix du kilog   Fr. C				el payables a	Jours		
10 258 fromages expédies franco en fetite vites le 1.60 412 8				_ Charbonnières, le 9 novembre 1893.			
10 258 fromages expedies franco en fetite viletes le 1.60 4128	Nombre de pièces	Kilos G	ramm.		Prix du kilo	g. Fr.	Cent.
10 258 formages expédies franco enfetite viles le 1.60 412 8  8 17 500 vacheuirs espédies en port die en grande viteres le 9 novembs 1843 1.40 245						-	
I 238 fromages expédies franco en petite viles le 160 412 8  I 17 500 vacheurs espédies en port du en grande entres le  9 novemes, 1893 1.40 243		-		, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	1907/		
8 17 500 vachenirs effethe's en port die en grande orters le 9 novembres 1843 140 245	10 -	258	fro	mages expedies framo en petite vilets	s 6 1.60	412	80
I 17 500 vachenir officiolie's en port die en grande orters le 9 novembres 1843 1.40 243							
y novemby 1843 1.40 245	1	19 5	011 200	huis a stillier and do an arande and	ten le		
9 novemby (04) 140 243		1	·	and or granes en por an en granac	10111	200	10
1 × 12.3.71.3.	II			y noremly !	104	400	20
1 1000					4	432	00



# verso corte précédente

Charbonnières, date du timbre postal.

M

Mous avons l'avantage de vous informer que dès ce jour nous pourrons vous fournir des Vacherins ou Mont-d'Or

# Produits de la Vallée de Joux, d'excellente qualité.

Les commandes seront expédiées avec soin et célérité aux prix les plus modérés.

Tous avons l'espoir que vous voudrez bien nous honorer de votre confiance et nous réserver vos ordres que nous nous efforcerons toujours d'exécuter à votre complète satisfaction.

Recevez, M

, nos bonnes salutations.

"OSTE ...

Les Fils de Jules-M. Rochat.

Commerce de Fromages

Spécialité: Vacherins ou Mont-d'Or

GROS ET DÉTAIL

LLES FIIS de JULES-M. ROCHA

CHARBONNIÈRES

(Vallée de Joux)

Prix de tre classe. Exposition internation. Milan 1906

Medaille d'or

Exposit, nat. suisse Geneve 1896

(Vallée de Joux)

CARTE POSTALE

Orcide Brondy Cotallor

Portrait de Jules-Moïse Rochat, un homme d'autrefois (1827-1904), par Paul Tenthorey, dans "Mon enfance chez tante Annette, 1977".

Grand-père Jules, qui aurait participé, suivant son dire à mon égard, à la guerre du Sonderbund en 1847, était un homme à la face agréable et toujours de bonne humeur. Je n'ai jamais entendu de lui un jurement. Il était d'un esprit doux et toujours prêt à l'entr'aide. Il nous lisait un chapitre de la bible chaque matin et soir. Grand-père m'adopta dès le premier jour comme son propre petit-fils. Je pouvais toujours être près de lui. Il me choyait et me racontait de belles et bonnes histoires. Jamais il ne m'a désapprouvé. Ses bons yeux m'aimaient chaque jour.



# Commerce de Fromages

SPÉCIALITÉ:

Vacherins on Mont-d'Or



Exposition internationale Milan 1906 Exposil, nationale suisse Genève 1896



DÉTAIL

GROS

Téléphone

CHARBONNIÈRES (Vallès de Joux), le

pour les marchandises ci-dessous facturées et expédiées à vos risques et péMs

Notes Grammes pières	Prix de Kilo	Prix de kilo Francs	Cent.
24 51 300 lacturing du 1700 je tro 1410 1 30 66 70	1.30	99	1/2
of all of a second of	7 7	100	es
Ocholosch Laterina 3 STE		10	.0%
1) seout		)	
To what I make The Sat		S	2
I wherethe de of the flictions he 6 juin	1411		)
1 2 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		96	ľ
at 1 443 65	Se de	443	63
1 South	\	)	



# COMMERCE DE FROMAGES

SPÉCIALITÉ

# VACHERINS ou MONT-D'OR

Gros - Détail

# Successeur des Fils de Jules-M. Rochet PAU

TÉLÉPHONE Nº 71 Chèques postaux II. 4667

Charbonnières (Vallée de Joux), le ...

Doif

pour les marchandises ci-dessous, facturées et expédiées à vos risques et périls

	. Prix du kilo	Francs	Cent.
- 1			
-			

# Copie-Lettre Duls Moise R. 15 novembre 1901

Monsieur Auguste Perrier Vins, spiritueux Châtel St. Denis

En réponse à votre honorée du 11 novembre, j'ai l'avantage de vous dire que je puis vous fournir des véritables vacherins Mont d'Or pour le prix de frs. 1.40 c le kg. par boîte et frs. 1.25 le kg par douzaine, expédition contre remboursement en en port dû. La marchandise que je livre est de toute lère qualité.

Vous avez adressé également la même demande à "La Laiterie des Charbonnières"; à ce propos je vous dirai que les prix de La Laiterie sont les mêmes que ceux que je vous fais, car c'est moi-même qui tient la laiterie.

J'attends vos ordres, et dans cette attente, je vous présente, Monsieur, mes meilleures salutions.

### p. Jules M. Rochat

Note: ces vacherins sont rendus en gare du Pont. Les fils de J.M. proposent également des vacherins "Laiterie de la Vallée". Importante facture le 3 janvier 1902 à Madame Veuve Rigoud à Lausanne avec laquelle la famille Saïset entretient des relations commerciales importantes.

13 janvier 1902

Monsieur Emile Sollberger Lucerne

Ci-joint facture de mon envoi du 10 écoulé qui, je l'espère, vous est bien parvenu. Maintenant je suis à votre disposition pour vous fournir des vacherins Mont d'Or autant qu'il vous en faudra. Je puis parfaitement bien vous faire vos envois directement depuis ici, vous n'avez qu'à me donner les adresses de vos clients qui en désirent, avec indication du nombre de boîtes, le prix que vous leur faîtes et naturellement vous figurerez comme expéditeur. Vous m'enverrez alors de vos étiquettes. Moi je vous livre à 1.25 et vous vous vendez autant qu'il vous sera possible. Je fais toutes mes réserves et me décharge de toute responsabilité sur les difficultés que peuvent parfois provoquer ces envois à l'étranger, clients insolvables, refus de marchandise, etc. etc. Puis aussi, comme il faut double emballage et déclarations douanières, nous exigeons 0,20 ¢/ par colis pour ceux expédiés à l'étranger.

Dans l'espoir que mes conditions ne seront pas exagérées, je vous présente, Monsieur, mes salutations.

Pour Jules M Rochat

27 janvier 1902

Monsieur Samuel Auguste Bitter A Oleyres Avenches

En réponse à votre lettre du 21, je vous dirai que je n'ai pas de petites tommes, ce n'est pas là encore bien la saison.

Je puis vous fournir des vacherins si vous le désirez au prix de 1.20 le kg. rendu en gare du Pont, envoi contre remboursement. Je vous fais ce prix de 1.20 par quantité d'au moins 12 à 15 boîtes à la fois.

(Salutations d'usage).

<u>Note</u>: la correspondance J M Rochat est échangée avec des clients nombreux de pratiquement toute la Suisse, Suisse-allemande y comprise. Correspondance avec Lyon.

- \* p. Jules M Rochat s'inquiète le 9 II 1902 sur la solvabilité de la maison Emile Sollberger Kase Export à Lucerne. De même sur la maison J. Stienemann négociant rue de Soleure à Bâle. Peut-on, pour ces deux maisons aller jusqu'à un crédit de 1000.-
- \* Le 17 II 1902, commande de 65 boîtes de la maison Sollberger.
- \* Gros travail administratif pour recouvrement de factures.
- \* Madame Veuve Rigoud Schneeberger à Lausanne, bonne cliente pour la période du 6 I au 17 III, pour un total de 1837,05 frs. A déduire l kg sur le dernier envoi.
- \* Facture à la même pour vacherins du Brassus, pour un montant de 584,60frs. On a donc deux comptes séparés, un pour les vacherins de la "Laiterie Charbonnières", et un autre pour "vacherins du Brassus".

Charbonnières, le 8 juillet 1902

Au Comité de la Société de Laiterie Charbonnières

Monsieur le Président et Messieurs,

Nous venons vous prier de faire exécuter quelques réparations urgentes au bâtiment de la Société.

- lo Agrandir 2 fenêtres, une à la petite cave et une (celle du vent) à la grande cave.
- 20 Construire un double mur ou un épaulement du côté de bise pour abriter la cave.
  - 30 Faire boucher les trous de souris à la cave.
- 40 Renouveler le fourneau de la cave qui est complètement hors d'usage.
- 50 Procurer une nouvelle baratte, il est complètement impossible de se servir plus longtemps de l'ancienne qui est usée de toutes manières, douves, emboîtement, etc. Nous pensons qu'il serait avantageux pour la Société qu'elle fasse l'acquisition d'une baratte système Martinet qui est très pratique et relativement peu coûteuse.

Comme la Société a vendu sorlait à un haut prix, nous osons espérer qu'elle s'empressera de faire droit à nos justes réclamations.

(Salutations d'usage).

Et la saison 1902-1903 commence!

7 octobre 1902

Madame Rochat Verne, Vevey

En réponse à votre demande, j'ai l'avantage de vous dire que je puis vous fournir dès aujourd'hui de véritables vacherins Mont d'Or pour le prix de frs. 1.50 le kg.

Pour quand à vous fournir une 15ne de L. de beurre, nous ne le pouvons pas maintenant. Pendant l'hiver nous pourrions vous le faire parvenir. Maintenant, pour le fromage, de que nous aurons une pièce d'ouverte, qualité exquire je vous en enverrai un kilo. Pour le miel, imposible d'en trouver, la saison n'a pas été très bonne.

# 7 octobre 1902

Monsieur E. Michaud, négociant, Chaux-Neuve,

Bien reçu votre honorée du 3 courant, mais je trouve votre prix un peu élevé. Nous avons acheté ici à la Vallée des laiteries à 1.10. Ne vous serait-il pas possible de livrer pour ce prix, bien entendu pour de la marchandise de ler choix et de recette pour l'arrivée. Si vousêtes d'accord, nous comptons sur votre chargement du 20 courant et ainsi de suite chaque semaine jusqu'au Nouvel-An.

La correspondance échangée servira de convention.

. . .

s.d. (7 ou 8 octobre 1902

Madame Veuve A Barras , Stra Popo Nan, Bucarest

J'espère que vous êtes maintenant en possession de notre envoi de Mont d'Or du 2 octobre, marchandise bien conditionnée que nous ne pouvons livrer cette année que pour le prix de frs. 1,50 c le kg. Maintenant nous avons encore un nouveau genre de fromage, que nous pouvons livrer par pièce de 25 à 30 kg pour le prix de 2,20 le kg, marchandise toute ler choix. Si vous en désirez, nous sommes à vos ordres.

. . .

. . .

- \* Cette année les vacherins sont excessivement chers.
- \* Renseignements sur les prix donnés à Fréderich Schrecker, comestibles à Avenches. "Maintenant, avant de commencer une nouvelle saison, il est nécessaire de liquider le compte de l'année dernière dont le solde s'élève à la somme de septante francs, valeur que je prendrai en remboursement le 27 octobre prochain.
- \* Toujours deux catégories. Les vacherins "Laiterie des Charbonnières", qui ne sont pas encore prêts le 18 octobre 1902, et les autres, qui, par contre, sont déjà prêts. 1 frs 35 pour les Charbonnières, 1 frs 30 pour les autres.

## 29 octobre 1902

Monsieur G. Erni, 28bis, rue Georges Sand, Tours

En réponse à votre honorée du 22 écoulé, j'ai l'avantage de vous dire que le prix des vacherins est très élevé cette année par quantité de 20 à 30 boîtes, nous livrons à frs 1,30 le kg, rendu en gare le Pont. Maintenant pour envoyer à l'étranger, il faut beaucoup de frais, ce qui rendrait le prix encore plus élevé. Si vous désirez réellment lancer cet article dans votre localité, adressez-vous directement à des marchands français, je puis, si vous le désirez, vous donner plusieurs noms, ainsi Mr. Ernest Michaud négociant en fromages à Chaux-Neuve (Doubs, France), Messieurs Carrez, commerce de fromages, Mouthe (Doubs, France), etc... etc, qui pourront vous livrer bonne marchandise.

29 octobre 1902

Monsieur E. Michaud, négociant Chaux-Neuve,

J'ai le regret de vous dire que je ne suis absolument pas content du chargement de vacherins que vous m'avez amené

samedi dernier. Ce n'est pas du tout du ler choix; ils sont durs comme la pierre, une quantité ont un goût tellement amer que nous n'osons pas les expédier crainte de perdre nos clients. Nous avons acheté des vacherins de pâte molle faits à point et non vernis, enfin quoi, du ler choix, c'est ce que nous exigeons. Notre clientèle est excessivement difficile, ce qui ne nous permets que de prendre du tout ler choix.

Veuillez prendre note de notre réclamation et recevez, Monsieur, nos salutations empressées.

## p. Jules M. Rochat

Note: des deux lettres précédentes se suivent directement sur le copie-lettres!

\* Le 6 nov. 1902. La maison n'a pas en ce moment de tommes de chèvres. La demande émane de la maison Pauser, restaurant Helvétia à Zürich. On leur propose naturellement des vacherins Mont d'Or en boîtes de 2 à 3 kg, livré en quantité de 5 à 10 boîtes, au prix de 1,35 le kg.

24 novembre 1902

Monsieur E. Sollberger, Ponte-Tresa

. . .

Maintenant je dois vous dire que les vacherins que vous m'aviez donné ordre d'envoyer à ... en Italie l'année passée n'avaient pas été livrés tout de suite. Ils étaient restés stationnés une vingtaine de jours à Porto Cerese et ensuite nous sont revenus, nous laissant pour bénéfice les frais d'aller et de retour de la marchandise complètement perdue, ce qui ne nous a guère encouragés dans cette voie.

. . .

- \* Envoi de vacherins à Dresde. Par colis postal. Des envois plus importants par chemin de fer seraient posibles.
- \* 19 décembre 1902. "Notre stock de fromages salés de fromagerie est complètement épuisé; nous en avons un grand choix dans les fromages de montagne, complètement gras, que nous livrons à frs 1,90 le kg. "
- \* le 5 janvier 1903, facture de 2761,10 frs pour Monsieur J. Rigoud, commerce de fromages à Lausanne, vacherins tous de la Laiterie des Charbonnières. Suit une facture de 555,50 pour vacherins de provenances diverses non spécifiées.
- \* Le 9 janvier 1903, lettre à Monsieur Ernest Michaud, négociant à Chaux-Neuve.

"Dans l'acompte que j'ai remis en date de ce jour à votre fils, il s'est glissé une légèreerreur, au lieu de 650 frs que porte le reçu qu'il m'a laissé, c'est 750 frs qu'il faut porter, soit cinq billets français de cent francs, deux rouleaux d'écus de cent francs et un de cinquante francs".

21 février 1903

Monsieur J. Rigoud, Lausanne,

Nous avons encore quelques centaines de vacherins de la Laiterie des Charbonnières, désirezvous que nous vous les gardions ? Dans ce cas veuillez nous faire savoir la quantité approximative que vous comptez encore prendre.

# Releve de comptes

	80	201 500	Du	10 hos	embro	1902	Fas	chermo	Charle.	1.25	251	85
		176 500	4			4					188	
,	50	118 500				-			4	•	148	
4	60	143 500							44		179	
	50	118 -	h	28		_		_			144	
10	-0	238 -	•	1	Decem	for 190	2	4			297	
٠.	20	224 600	•	8	•	•			4		286	
4	5	136 500		10	4	4		40			169	
	U	243 -		14	•			4	٨.	4	303	75
.,	27	251 -	h	18	4			4	-	*	313	\$5
	0	384 -	и	911				*	*	•	480	
		124 500		3	Jaure	ir 191	3	**		44	168	10
		131 -	4	12	n		4	44	4-	•	167	50
•	16	133 500		70	*		4	u			166	
	.0	125 -		. 19	*	L.	*	•	•	•	156	25
22	0	254 -		- 21			47	4	•		321	200000000000000000000000000000000000000
	. 7	131 500		" 29	100				40		964	
		2 8 20		. 7	elerry	er	м		-		323	
		800		4 76		,	••		•		184	
				. 5	ma	ro	40				142	
		. 12		. 14		*	4	-	•	47	68	40
		3 R PE		· 14	6	•		*		•	400	10
											-	

# Relie. Hacherino Brasons.

40	00	٠.	Du	30	Octobre 1402	1.30	124	40
50	122	500	*	1	Decembre "		153	
Man .	260	_	41	15	. M " "	*	325	
20	42	500		29	Jourser 1913.	1.20	17	-
30	40	-		16	Journer 1913. Jerrier	- "	48	
					Karl	anis Charle	704	00
					• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		8397	"
Ly	Jan	0190	3. Rec	w j	Sauf enews, h	uple 1	250	-
-	_				Janf erreur, h	este au stri	2847	90

Dès aujourd'hui nous vous ferons une réduction raisonnable sur le prix.

- \* Le 9 mars il reste encore 250 vacherins de la Laiterie des Charbonnières en cave. On les laisserait au même J. Rigoud pour le prix de frs. 1.15 franco Lausanne. Ces vacherins sont tous de ler choix.
- \* 10 mars 1903, achat de regain pour le domaine. On est certes commerçant, mais en même temps paysan.
- \* 28 mars 1903. Relevé de comptes pour J. Rigoud à Lausanne qui reste naturellement le plus gros client, le plus privilégié aussi, on n'en doute pas (voice Soivante).

Charbonnières, le 2 mai 1903

A Monsieur Eugène Cordey avocat, Lausanne,

Monsieur,

Répondant à votre honorée du ler courant, j'ai l'avantage de vous dire que j'ai eu comme ouvrier pour les foins le nommé Emile Reymond de Cheseaux en juillet 1902 mais on en 1900.

Ce doit être le 10 juillet au soir qu'il est entré à mon service où il est resté environ trois semaines sans interruption.

Charbonnières, le 28 septembre 1903

Mon Cher

J'avais toujours différé de répondre à ta lettre parce que je pensais descendre à Lausanne et te voir à cette occasion pour discuter cette question des sérés de la Laiterie. Nous en avons causé entre nous. Il ne nous est pas possible d'accepter tes conditions de livraison franco en gare. Nos sérés doivent être prix chaque semaine à la Laiterie et au prix de l'année dernière.

Veuille nous faire savoir si tu es d'accord au plus tôt.

18 octobre 1903

Madame Rigoud-Schneeberger, Lausanne,

J'ai passé hier chez votre fils: mais il n'y a pas moyen de s'entendre, il ne veut absolument pas faire de concession. Il passera le marché pour les vacherins des Charbonnières pour 12 à 1600 boîtes à livrer pendant la saison exactement aux mêmes conditions que l'année dernière, sauf pour le prix qui est fixé à frs 1.15 le kg franco Lausanne sans qu'il soit fait mention de vous dans le convenant. Cependant il veut vous en remettre la quantité que vous désirerez et nous pourrions même vous les adresser directement. Mais pour le règlement, il entend que vous passiez par lui.

Il a conclu en diant: vendez-les ou vendez-les moi. Il n'y a pas de milieu. Si ma mère les achète, je lancerai une autre marque! A présent que faut-il faire ? Je dois lui rendre réponse mardi.

En conséquence veuillez me dire ce que vous en pensez par retour du courrier. Mes associés voulant savoir à quoi s'en tenir de suite.

J'ai parlé à M. Reymond du Lieu pour ses fromages de la Tépaz. Il vous écrira à ce sujet.

Pour ceux des Grands Plats, le fermier les a descendus ces jours passés. Je n'ai pu savoir s'ils étaient vendus. Quant à ceux de Fritz Piguet, il doit les avoir vendus en détail ou tout au moins en grande partie.

Dans l'attente de vous lire, je vous adresse, Madame, mes sincères salutations.

Samuel Rochat

Note: Samuel Rochat était aussi le secrétaire municipal de la commune du Lieu, secrétaire du village aussi quelques années. Ses archives commerciales, plutôt celles de l'association "Les fils de Jules-Moïse Rochat", ont été pillées sans vergogne autrefois, années cinquante, par les enfants que nous étions. Une caisse pleine de correspondance. Il ne reste du lot plus que le registre que nous sommes en train de dépouiller.

\* 21 octobre 1903. Offres pour M. Widmer à Paris. Vacherins à 1,45 le kg, envoi par colis postaux de 5 kg contre remboursement. "Quant aux tommes, je ne ne puis pas m'engager de vous en fournir, car il s'en fabrique peu dans nos contrées en ce moment-ci".

21 octobre

Monsieur Paul Schuele, Bucarest,

En réponse à votre honorée du 17 septembre dernier, j'ai l'avantage de vous dire que je serai très heureux d'entrer en relations commerciales avec votre maison. Je puis vous livrer des vacherins tout ler choix pour le prix de Frs. 1,50 le kg, envoi par colis postaux de 5 kg contre remboursement. C'est ainsi que nous pratiquons avec la maison Veuve Barras Stra Popo Nan de votre ville avec laquelle nous avons entretenu de bonnes relations commerciales nombre d'années.

Dans l'attente de vos ordres qui seront exécutés avec beaucoup de soins, je vous présente, Monsieur, mes bonnes salutations.

Pour Jules M. Rochat Samuel Rochat.

23 octobre 1903

Monsieur J. Rigoud fils, Lausanne,

Je vous adresse les conventions relatives aux vacherins des Charbonnières. Maintenant, comme nous en avons parlé entre nous, il reste convenu que nous pourrons en adresser directement à Mme Rigoud si elle en désire, mais elle devra passer par vous pour le payement.

Veuillez donc, je vous prie, nous retourner le double du convenant après l'avoir signé.

27 novembre 1903

Monsieur Schwab, Colombier,

Mr. Jérémie Rochat m'ayant passé votre carte, car il ne tient plus de vacherins...

8 janvier 1904

Société coopérative de consommation de Neuchâtel,

Monsieur le Directeur,

Répondant à votre honorée du 7 courant nous avons l'avantage

. . .

. . .

de vous dire que la morchandise qui vous a été expédiée est d'excellente qualité mais réellement trop jeune. Il faudrait pouvoir la garder en cave encore quelques jours. A l'occasion des fêtes de Noël et du jour de l'An nous avons été débordés par l'affluence des demandes, ce qui fait que dans ce moment la marchandise n'est pas suffisamment faite. Dans quelques jours le stock sera reformé et nous pourrons de nouveau vous adresser la marchandise qui vous convient.

Vous pouvez nous retourner l'envoi en question et nous ferons notre possible pour vous adresser quelques pièces plus faites.

Tout en regrettant ce contre-temps fâcheux pour vous et pour nous, nous vous présentons, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

# p. Jules-M. Rochat.

- \* J. Rigoud, le 14 janvier 1904, a déjà pris, jusqu'au 21 XII, livraisom commencées le 15 octobre, pour 1021 francs 15 de marchandise désignée ici comme "autre choix". Les vacherins Laiterie, même prix de 1.15 le kg, livrés à Mme Veuve Rigoud, font un total de 230 frs. 55. Les vacherins "Laiterie Charbonnières" vendus au même J. Rigoud, toujours à 1.15, font un total de frs. 2142.35. Vendus dès le 5 novembre seulement.
- \* Bonnes ventes également à Monsieur Albert Delachaux à Fleurier, pour un montant de 360.55 frs.
- \* La maison Alfred Père, comestibles, Place Neuve no 6 à la Chaux-de-Fonds a fait faillite. Montant dû à Jules-M. Rochat et fils: 135.45 frs.
- \* Relevé de compte vacherins des Charbonnières vendus à J. Rigoud fils, Lausanne. Du 30 XII au 24 mars, vacherins à 1.15 le kg, pour un montant de 1459.25 frs. Pour la Veuve Rigoud, vacherins Laiterie, 636,20 frs., vacherins ler choix, au même prix de 1.15 le kg, 487.-

### 9 avril 1904

Monsieur Ernest Rochat, négociant, Renens,

Envoyez-nous donc vos caisses afin que nous puissions vous adresser les serés de la Laiterie des Charbonnières. Il y en a une trentaine qui devraient être débarassés. Vous devez comprendre qu'il est dans votre intérêt de ne pas les laisser accumuler, et vous savez que d'après nos conditions, vous devez les enlever chaque semaine.

Agréez, nos salutations empressées.

Pour lesintéressés: Samuel Rochat

12 avril 1904

A la Municipalité du Lieu. Monsieur le Syndic et Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 29 de la loi sur la Police des constructions du 12 mai 1898, je viens vous prier de bien vouloir me vendre une parcelle du terrain communal, soit une bande d'environ 1,50 mètre de large longeant la vieille route du Crêt du Puits au droit de mon bâtiment. Ce terrain actuellement occupé par des entrepôts et passages pour ma maison, n'est d'aucune utilité pour la circulation.

# Charbonnières, le 21 mai 1904

A la Commission d'Impôts sur la fortune mobilière de la Vallée,

Monsieur le Président et Messieurs,

Je ne puis que confirmer ma déclaration du 30 janvier 1904. Sur la fortune mobilière, je possède de moitié avec mon frère Louis un livret à la caisse d'épargne de frs. 3000.— et du bétail pour une somme qui peut être évaluée également à frs. 3000.— soit pour ma part en tout 3000.—

Par contre nous devons à mon frère Henri Rochat-Golay au Pont une somme de frs. 7500.-. Notre quote-part pour les constructions que nous avons faites au Pont, soit la dernière pour mon compte frs. 3725.-

Pour ce qui concerne le produit du travail, comme secrétaire municipal du Lieu, emploi qui me prend beaucoup de temps, je perçois un traitement de frs. 450! (ce qui, entre parenthèse, n'est pas rétribué). En portant frs. 550.- pour le travail que je puis faire à côté, je crois être parfaitement raisonnable.

Toutefois, sous cette rubrique, je consens à une augmentation de frs. 200.-

. . .

### 23 août 1904

Monsieur Eugène Baudin, laitier à Mollens,

En complément à notre entretien de dimanche, je vous offre pour 150 vacherins blancs de la laiterie de Mollens rendus à Mont-la-Ville, chaque semaine du ler octobre au 31 décembre 1904, huitante-huit (88) c. le kilog: aux conditions suivantes:

Il est bien entendu que c'est pour de la marchandise de ler choix, fabriquée <u>entièrement grasse</u> toutes les traites et qui sera de <u>recette</u>.

Les vacherins seront bien épurés et soigneusement sanglés;

ils seront livrés à 48 heures près.

La marchandise sera pesée au départ par & vendeur et à l'arrivée par l'acheteur; s'il y a écart entre les deux pesées, la moyenne fera règle. Toutefois si l'écart constaté était trop considérable, l'acheteur pourra exiger le pesage à Mont-la-Ville.

Lorsque le manque de neige empêcherait de descendre jusqu'au village de Mont-la-Ville avec le traîneau, les vacherins seront rendus jusqu'à la limite de la neige.

Les payements s'effectueront chaque mois pour les livrai-

sons faites le mois précédent.

Si vous êtes d'accord, faites-le moi savoir au plus tôt. Les correspondances échangées serviront de convention. Agréez, Monsieur, mes sincères salutations.

> p. Jules-M. Rochat Samuel Rochat fils

> > (voir original p.sui

8 octobre 1904

Monsieur E. Baudin, laitier à Mollens,

Après vérifications du poids du du chargement de vacherins de ce jour, nous avons trouvé net 330 kg, soit un déchet de 5 kg. Il y a donc lieu de porter en compte 332 ½ kg.

. . .

# Mousiur Eengene Baastin Raitier

En exemplement à notte enterties de dimandre, je vous offre pour 150 trachernies blance de la Caitersi de trolleus rendus à transme la Ville. chaque remains du 1 vet bre un 31 Disembre 1904. huitante herit (88) als Hilog: sur conditiones series utes

M'est bien entender que céch pour de la maschandise de 1 de choix, fatriquei entresment grasse tout les trailes et qui sera de regette.

Le tacherino seront bien épures et soignement

sangles, ils seront livres a 48 hours fras.

La braschandise vera prese an départ par le rendeur cha l'arrive par l'acheteur, vil y a ciach entre les deux preses la moyenne fera regle. Tombépe soi l'écart construté était trop considérable l'ácheteur pourre enjer le pasage a Mount. la Ville.

dre jusquiem village de Mont-la-Ville aver le trainere

les Vacherins seront rendus jusqua la limi

to de la neige.

mois pour les livraisons faites let mois suites let mois

Voir au flus tot. To be Hocket

### ⊥l octobre 1904

A la direction des chemins de fers fédéraux, service du contentieux du .. arrondissement, Lausanne.

En date du 28 septembre 1904, j'ai expédié à M. Schmetz, Côte 15, Genève, 12 vacherins du poids de 26 kg contre remboursement de frs. 32.15, port dû.

Le 6 octobre 1904 Mr. le chef de gare du Pont me communiquait un avis de non livraison et je donnais pour instruction que les trois colis expédiés mesoient retournés. Par rapport du 7 octobre 1904, le Service P.V. (?) de Genève informe que l'un des colis a été volé en cette gare.

Suivant conseil de ce bureau, j'ai consenti à retirer les

deux restant tout en réclamant:

lo Pour 9 kg de marchandise volée à frs. 1.30 Le kg = 11.70 frs.

20 Port d'aller et retourm magasinage, frais 2.50 frs.

30 Dépréciation sur marchandise retournée, avariée, etc 8.00 frs

Total: 22,20 frs.

A titre de renseignement, je joins à la présente une carte de mon client.

. . .

### 9 novembre 1904

Monsieur E. Baudin, laitier, Mollens,

Nous ne sommes pas du tout contents de la marchandise que nous avons reçue jusqu'à ce jour. Ces vacherins sont restés de pâte dure comme du tourteau, ils ont la touche de vacherins écremés! Si vous ne pouvez nous fabriquer de la marchandise moëlleuse et qui soit vendable, nous ne pourrons continuer d'en prendre livraison.

Pour samedi, amenez-nous un chargement de 150 pièces, pas davantage; à cette occasion nous vous règlerons les vacherins livrés en octobre.

Sur le chargement de samedi dernier, il y a eu un écart de poids de 4 kg.

Agréez, Monsieur, mes salutations distinguées.

p. Jules-M. Rochat.

FIN DU COPIE-LETTRES .

Me Nembre aug Lils De gulus All Kenli laiter des Timernes dela Bochat aun Mahrbonny Tha fee Modsieurs Alemen Reymond et

la laiteine des Bineeres, des 21 sep. tembre a ta fin a dicembre

la marchandese de l'Arise entienement quasse et de recette, Loracherno Flores decourt times sales et him epivies chaque Il wh him enterior que cet 30. 4926 bland our en boiles pries

La pavennents deffectionent hague mos, four it sum bonne facture.

seant en fire ( chier ) Tun poids normal

Il exp live buton the gan is dofor La Goide de Laiterie des Tyrunas. declare bundle any fits de freds her. sies quielle fabriquesa a la Luile. named of dime brine lacture Labert parties of the recolle. Centrales Soules de Rion of men chaque Domaine this an challet from le pris de Lily sand liver outraids, les blacket determine 1424, blames our on leader, man from la marchandeis line a tudi wire chart. 4. 2,10 & Mg.

En Jose July le Rochar, Called

9 ta mar Du 23 441 1932 chaque windre a Paux laities and Lichery B desout wines me c'est de June . Housiem from hus 30 Son etablis ements pend and to more In . Nochast any Charledonicist les mer de el are vendre aux fels de Du 243 1927 Charlonniers. nachowing que elle fera do boto 1924

Contrats - transcription -

Du 15 octobre 1924.

La Société de Laiterie des Vyneuves déclare vendre aux fils de Jules-Moïse Rochat aux Charbonnières les vacherins qu'elle fabriquera à la laiterie des Vyneuves du 16 septembre au 31 décembre 1924, blancs ou en boîtes, pris au chalet pour le prix de frs 2,10 le kg.

Il est bien entendu que c'est pour de la marchandise de 1er

choix, entièrement grasse et de recette.

Les vacherins blancs seront livrés salés et bien épurés chaque semaine. S'ils sont livrés emboîtés, les boîtes seront en five (épicéa) d'un poids normal et d'une bonne facture.

Les paiement s'effectueront chaque mois pour la marchandise

livrée le mois précédent.

Les Vyneuves, le 15 octobre 1924. Les fils de Jules-Moïse Rochat.

J. Goy

Du 6 octobre 1926.

Messieurs Adrien Reymond et Kerli laitiers des Vineuves déclarent vendre aux fils de Jules-Moïse Rochat aux Charbonnières les vacherins qu'ils fabriqueront à la laiterie des Vineuves dès 21 septembre à la fin de décembre 1926, blancs ou en boîtes, pris

au chalet, pour le prix de ...
Il est bien entendu que c'est de la marchandise de <u>ler choix</u> entièrement grasse et de recette. Les vacherins blancs seront livrés salés et bien épurés, chaque semaine. S'ils sont livrés emboîtés, les boîtes seront en five (épicéa) d'un poids normal et d'une bonne facture.

Les paiements s'effectueront chaque mois pour la marchandise livrée le mois précédent.

Du 24 septembre 1927.

La Société de Laiterie de Premier déclare vendre aux fils de Jules-Moïse Rochat aux Charbonnières les vacherins qu'elle fera fabriquer dans son établissement pendant le mois d'octobre 1927.

Du 23 septembre 1932.

Monsieur Arnold Golay, laitier au Séchey, déclare vendre à Paul Louis Rochat aux Charbonnières les vacherins qu'il fabriquera dès le 15 septembre 1932 à la fin de décembre 1932, blancs, pris à la laiterie pour le prix de frs 1,60 le kg. Il est bien entendu que c'est de la marchandise 1er choix entièrement grasse et de recette. Ils seront livrés <u>salés</u> et bien épurés chaque semaine. Les paiements s'effectueront chaque mois pour la marchandise

livrée le mois précédent. Le Séchey, le 23 septembre 1932. Golay Arnold 1.

<sup>1.</sup> Dit Nono, beau-père à Victor Rochat, soit le grand-père du syndic actuel (2003), Jean-Pierre Rochat.

Le commerce avant les vacherins...

Livre de mémoire pour Henri Fredérich Rochat régent des Charbonnières, acheté à la foire du Lieu le 15me 8bre, coûte 27 baches, 1789 - AHC, UAl -

Passages les plus intéressants.

Page 1.

Remède pour le séans.-

Vous prendrez un chanvaux (?) de l'urine de cochon que vous leur donnerez à boire à la bête et dans six heures s'y ne fait pas son effet, vous redoublerez la dose. De plus vous leur donnerez à boire du bouillon d'orge.

Remède pour le crit.

Il faut faire des trous aux cornes pour leur tirer du seans (sang) de plus leur fendre les oreilles et prendre des braises pour les parfumer avec de la fiente de poule et du jenaivre (genièvre) et de la dais et demi batz de fleur de soupre (?).

Page 3.

Moïse Rochat Cadraturier des Charbonnières avoir devoir

1790, janvier 4, par compte fait avec le dit Moïse il m'a redu comme ce voir au livre de la Société, savoir 148/6/.

Plus doit le dit pour les bassins de la fontaine, savoir 4/9/.

8bre, plus doit pour avoir fait remborneler la dite fontaine 2/7/6

Xbre 8, reçu du dit en argent 10/./. 23, livré en argent 5/./.

1791, juillet 11, reçu du dit en argent 5/./.

Plus doit l'intérêt du compte ci-desus, échu le 4 janvier 1791 et 1792, qui font 14/10/2

1792, novembre 13, reçu une chèvre D'Hcorda (?) 11/3/.

1793, avril, 10, reçu les réparations de la fontaine écrit s'y dessus 7/4/6

Plus doit l'intérêt des comptes ci-dessus échu 1793, pour venir à 1807, qui fait quinze ans, les intérêts font illisible.

Page 9.

Nous les soussignés Henri et Auguste fils de défunt mon frère Elie Rochat, nous déclarons devoir à notre oncle Samuel Rochat à savoir la somme de quatre cents vingt neuf francs un batz. Cette somme provient pour la part du champ à Pinet de la Marion à Frederich que je leur avais vendu, soit les quatre cinquième du dit champ. Donc nous passerons acte du dit fond quand ils seront majeurs. Ils me paieront l'intérêt au quatre pour cent par an de dite somme. Le premier intérêt sera échu le ler avril 1847, et la dite somme sera payée après la passation de l'acte du dit fond... et nous avons signé avec notre tuteur ce ler avril 1846. Je dis le un avril mille huit cent quarante six. Henri Rochat fils. Moyse Rochat tuteur.

Doit Isaac Rochat Thionville soit ses enfants à Henri Rochat régent des Charbonnières.

Note: faits principaux.	
1783, novembre, trois journées pour refaire le moulin	4/6/.
Plus une journée pour même fait	1/6/.
1784, février 13, livré à Monsieur Bandelier pour médecine	4/11/3
1785, avril 8, pour lebois du ministre de 1782	./9/.
Pour bois misé à la Comba	4/4/6
1789, novembre, prêté à mon frère Moïse	10/./.
1790, avril 8, livré à mon frère Abram David une montre	80/./.
May 14, livré à St Bartelomay pour l'hivernage d'une vache	20/./.
Livré un "pert" de soullier à mon père presque neuf	S/./.
Livré à Abram David un pert de bas tout neuf	3/6/.
Livré par ma femme à Abram David lorsqu'il luia rap- porté 4 aunes de contonne et six livres de rite	20/./.
Doit pour avoir renborneler la fontaine et pour les deux bassins	4/7/6
Pour restat des chochons que nous avions tué par ensemble	83/./6
1792 janvier, livré à mon père trois carterons d'avoine à 10bbaches	./7/6
Février 15, livré au dit trois carterons d'avoine	./7/6
1793, mai 14, livré 15 livres et demi de fromage	15/6/.
Livré à Romainmôtier pour les veaux	17/6/.
Plus les plantes du Risoud de 1794 et 1795	20/./.
Plus deux tisons chargés en Bonport, un de 19 (?) l'autre del6 tant feuilles que land	24/./.

Surg Join Peder Livre Charotin	The Charge
Du 16 Join Cesel Livre Chestoling	50. 84.
Du 36 Juillet Paser Livre Chevroling Du 13 Juillet Paser Livre Chevroling	45,
Du 20 Juillet Cesel Livre Chevrole	62.1

Du 27 Juilliet Copie Livre Cherryten	60.
Dung And Reser Livre Cherroter	58,50
Die 10 April Lesex Livre Granotin	33. 23 ×
Du 24 Rout Peres Livre Counties	36+
Du S. Xbre Pest Livre Chevroling	38+
Du 8. 7600 Per Live Chevitin	30
Du 29 for Beset Sivie Chevrolin	18
Du 29 fbre Desex Sive Chevroling Total	0
Ja Dir Cache	offin Call Co
	1000m36

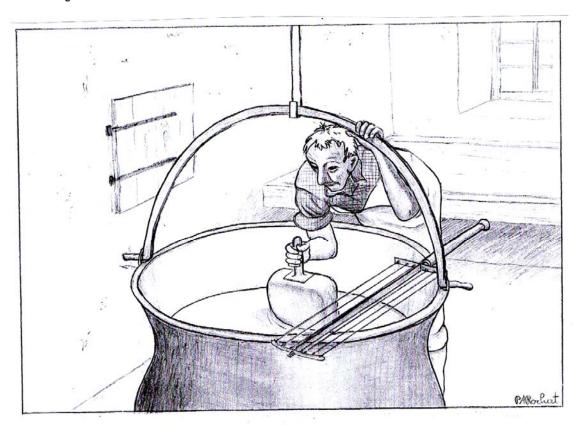
Ce que l'on a fait avec le cheval (suite de la page 15) Du 11 juin 1807, fait une voiture à Lausanne avec 15/./. le cheval 190/./. Du courant d'avril 1807, vendu une vache Du courant 7bre fait deux (?) à la Gentille, pour 10/./. les deux fois 1/9/. Du 18 7bre, fait une doublée de la Joux 10/./. Du 7 et 12 9bre fait deux voyages à la Gentille Du 15 et 20 9bre, fait deux voyages, un jusqu'à la 10/./. Gentille et l'autre chez Tournais (ou Tounais) Du 11 février 1808, fait une doublée à la Pièce 4/./. Du 5 février, mon oncle a reçu d'Abram Guignard de 4/./. la ... je ne sais pas combien il l'a reçu Du 17 avril, pour aller un jour avec le cheval traîner des tison vers chez les Aubert Du 12 7bre, fait une voyture aux magasins de veau (?) 10/./. Plus fait six fois chercher des balots depuis le Montdu-Lac à Haut des Prés, plus trois fois depuis le haut de la Joux jusques à Haut des Prés, pour les 25/./. neuf fois 1/9/. Du 25 août 1808, une doublée au haut de la Joux Du 7 & 8, une entrée depuis (toujours noté de Plus) 15/./. la Muratte jusques à la Gentille Du 11 & 12 8bre, deux voitures pour aller chercher des fromages , une fois au Pré de Leau (L'Haut) et 8/./. l'autre jusque à Molendruz, pour les deux voitures Du 15 8bre, deux entrées pour mener des fromages une fois d fois dès les Charbonnières à la Gentille, et l'autre depuis Haut des Prés à la Gentille, pour les deux fois 10/./.

Nous avons tenu une génisse en 1808 au Pré de Ville	,
pour cela	15/./.
Et une en 1808 depuis le premier août 1808	6/./.
Du 21 octobre, une doublée au haut de la Joux	1/9/.
Du 24 octobre, une entrée jusques au Grand à	
Ragin (Granges Raguin)	6/3/.
Du 27 décembre, une entrée jusques au Grand a ragin	6/3/.
Total	348/9/.
Et les chevrotins sont à dix cruches font	508/1/6
Total	856/10/6

En tout 856 L 10 s 6, soit ce que l'oncle Louis a redu (ou reçu ?) d'Abram Guignard de l'Abbaye. Je ne sais pas ce qui la reçu.

# Page 19.

Du 22eme août 1802, pris un tache avec mon beau-frère Rodolph Rochat de l'Epine pour lui faire la travaison & plancher du poële devant, et allée avec la porte d'entrée doublée & la forme & porte de sur la cuisine & la forme & porte au poile et celle du plaquar ayant caisse pour l'orrologe les portes à panaux, avec poutres & solettes. Et cela pour le prix de 160 L. soit quatre Louis payables au bout d'ouvrage. Et tout matériaux fournis par le dit Rodolph. Et ledit ouvrage devra être fait pour la St Martin. Ainsi convenu à la pinte au Lieu le sus dit jour 22 août 1802.



Fabrication du fromage au chalet. Pour les vacherins on utilisait une chaudière plus petite.